



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 10 -  
SÉANCE N° 523 DU 26 SEPTEMBRE 2023

### LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL DE LA TANGOURDERIE À SAINT-PIERRE-LE-POTIER ET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Jonathan Guilemin (à partir de 19 h 09), Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Paul Le Gal-Huamé, James Charbonnier, Chantal Grandière, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 34), Samia Soultani, Vincent d'Agostino et Lucile Perin, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Bruno Flécharde a donné pouvoir à Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Laurent Paviot a donné pouvoir à Bruno Bertier, Nadège Davoust a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi (jusqu'à 19 h 09), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Patrice Morin, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino (à partir de 20 h 34) et Henri Renié a donné pouvoir à Lucile Perin.

#### Était absente

Gwendoline Galou, conseillère municipale.

Georges Poirier et Lucile Perin sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 septembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL DE LA TANGOURDERIE À SAINT-PIERRE-LE-POTIER ET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L3211-14,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L161-1 et L161-10,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L134-2,

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles R141-4 à R141-9,

Considérant que la ville de Laval est propriétaire du chemin rural de la Tangourderie situé près de Saint-Pierre-le-Potier,

Qu'elle entretient ce chemin rural,

Que ce chemin est actuellement interdit à la circulation des véhicules, sauf riverains, livraisons et vélos,

Qu'il subit des dégradations récurrentes occasionnées par le passage des véhicules lourds d'une entreprise riveraine,

Que la commune ne peut assumer seule l'entretien dudit chemin,

Que sa cession s'envisagerait sous réserve de la mise en place d'une servitude de passage pour les usagers des modes doux,

Que ce projet de cession nécessite le lancement d'une enquête publique préalable,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le lancement de la procédure d'aliénation et d'enquête publique préalable concernant le chemin rural de la Tangourderie à Laval, près de Saint-Pierre-le-Potier, est approuvé.

Article 2

Le maire est autorisé à diligenter l'enquête publique.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault